

## Démarche zéro déchet



**refuser réduire réutiliser recycler composter**

- ◆ **R**efuser les produits à usage unique, privilégier les achats sans déchet (comme le vrac).
- ◆ **R**éduire la consommation.
- ◆ **R**éutiliser, réparer.
- ◆ **R**ecycler ce qui ne peut être réutilisé.
- ◆ **R**endre à la terre, composter les déchets organiques.

## Jetons moins et trions mieux !

Du 20 au 28 novembre s'est déroulée la Semaine européenne de la réduction des déchets. Comme toutes les collectivités locales en charge de leur collecte et de leur traitement, pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques, Ardenne Métropole doit impérativement diminuer de manière drastique le tonnage des déchets ni recyclés, ni réutilisés et qui finissent donc enfouis.

Ardenne Métropole a donc choisi de s'appuyer sur cette Semaine particulière pour lancer et présenter un plan d'actions et de sensibilisation visant l'ensemble des producteurs de déchets de son territoire : habitants, commerces, entreprises, administrations... Le but visé est clair : parvenir à terme à diminuer de 8.000 tonnes nos déchets ménagers enfouis.

### Bon pour l'environnement

Aujourd'hui, nous produisons chaque année 40.000 tonnes de ces déchets (soit une moyenne de 260 kilos par habitant) : 32.000 tonnes collectées lors des tournées en porte à porte et 8.000 tonnes provenant de la benne "encombrants" de nos déchèteries. Grâce à des tests opérés régulièrement sur ces déchets enfouis, nous savons déjà que près de 2.000 tonnes annuelles pourraient être facilement recyclées. Exemple avec le verre : en moyenne, sur le département, chaque habitant jette dans les bennes prévues à cet effet 36 kilos de verre par an. A l'échelle d'Ardenne Métropole, cet apport volontaire n'est que de 30 kilos... Ce sont donc plus de 700 tonnes de verre, matériau réutilisable à l'infini, qui se retrouvent chaque année en décharge.

Au final, ces quelque 40.000 tonnes de déchets ménagers finissent enfouis dans des décharges géantes que nous laisserons en héritage à nos enfants et petits-enfants.

### Bon pour le porte-monnaie

Outre cet aspect environnemental, l'enfouissement de ces déchets a un coût que supporte Ardenne Métropole. Coût qui va croître de manière automatique : l'Etat perçoit en effet une taxe (TGAP, ou Taxe générale sur les activités polluantes) qui frappe les déchets ainsi enfouis. Entre 2019 et 2025, cette taxe sera passée de 17 à 65 euros la tonne !

Pour l'agglomération, la solution de facilité consisterait à reporter cette hausse sur les habitants du territoire, et donc à augmenter les impôts. Nous préférons sensibiliser, expliquer, motiver et convaincre : jeter moins et trier mieux, c'est l'intérêt de chacun d'entre nous !

### Jetons moins, trions mieux !

Pour toute question sur la collecte et le traitement des déchets, un seul numéro : **0800 29 83 55** (appel non surtaxé)



Découvrez l'application **BusInfo Ardenne Métropole**

L'INFORMATION VOYAGEURS EN TEMPS RÉEL

Disponible sur  
App Store



Disponible sur  
Google play





## Des actions partout, pour tous et tout le temps

La campagne d'actions et de sensibilisation d'Ardenne Métropole, lancée à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets afin de bénéficier de la fenêtre médiatique de cet événement, est donc appelée à se poursuivre dans le temps, pour le moins jusqu'à la fin du présent mandat, soit 2026. Elle se compose de multiples initiatives dont au moins une inédite à l'échelle nationale.

- ◆ Création en interne d'**une application entièrement dédiée aux déchets** sur le territoire d'Ardenne Métropole, accessible depuis un smartphone. Chaque usager va pouvoir y trouver toutes les infos relatives à la collecte des déchets et aux services proposés pour les réduire : localisation des bennes à verre, calendriers de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, emplacement des bennes à verre, demande de composteurs...



- ◆ Lancement de l'opération "**1 heure donnée par mon employeur pour jeter moins et trier mieux**". Il s'agit d'une **première nationale** : Ardenne Métropole a donné la possibilité à ses agents de se libérer une heure, le 25 novembre, pour bénéficier d'une formation sur le tri, ses enjeux, les bonnes pratiques à adopter..., auprès des ambassadeurs communautaires du tri. D'autres sessions pourront être organisées et toutes les entreprises ou administrations du territoire qui le souhaiteront pourront, dans le même cadre, recevoir la visite de ces ambassadeurs.

- ◆ Distribution d'**autocollants spécifiques** à coller sur les bacs d'ordures ménagères et de tri (dans certains secteurs de Charleville-Mézières et Sedan ainsi que dans les communes concernées par la 1<sup>ère</sup> phase de mise en place de la taxe incitative).

- ◆ Inciter les restaurants et commerces alimentaires à réduire leurs déchets : avec l'appui des associations commerciales de Charleville-Mézières et Sedan, Ardenne Métropole va promouvoir auprès des restaurateurs, boulangers, grandes surfaces..., l'application "**Too good to go**", destinée à lutter contre le gaspillage alimentaire. Cette action s'accompagnera de la distribution d'un guide du magasin "zéro gaspillage" et d'un guide de l'acheteur "zéro déchet".

- ◆ Pour diminuer le nombre d'emballages, notamment en plastique, l'agglomération va proposer au prix d'un euro des **sacs de courses réutilisables**.

- ◆ Tableau de bord mensuel sur la collecte de verre et identification des secteurs géographiques où cette collecte peut être améliorée.

- ◆ Intervention sur le territoire des 58 communes membres de **6 animateurs** de la prévention et du tri d'Ardenne Métropole.

- ◆ Avec Valodéa, élaboration et distribution d'un kit spécifique d'information et de sensibilisation au **tri du verre**.

- ◆ Mise en place d'un nouvel habillage des bennes à verre, plus incitatif.

- ◆ Nettoyage régulier des abords de chaque benne à verre ; si besoin, amélioration de l'accès à ces bennes.

- ◆ Collecte en 24 heures de toute benne à verre signalée pleine au 0800 208 355 (numéro vert).

- ◆ Opération "**Immeuble test**" : il s'agit d'une action de sensibilisation au tri menée conjointement avec les bailleurs sociaux et privés en direction des locataires d'immeubles situés en secteur urbain.

- ◆ Permanences assurées par les animateurs de la prévention et du tri, sur une demi-journée, dans les mairies des communes membres.

Bien évidemment, ces différentes actions vont être menées sans préjudice pour les initiatives déjà prises par Ardenne Métropole en la matière : familles zéro déchet, distribution gratuite de composteurs, autocollant "Stop pub", adoption de poules...



**2f**  
communication.



UTILISEZ LA VIDÉO POUR **BOOSTER**  
VOTRE COMMUNICATION !

TOUTES NOS RÉALISATIONS VIDÉOS SUR NOTRE SITE  
[www.2fcommunication.fr](http://www.2fcommunication.fr)